

# Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de  
David ben  
Messaouda, Hanna Roza  
bat Etsher et Naomie  
Ra'hel bat Sim'ha



Pour l'élévation de l'âme de  
Yitshak Ben Chímone,  
Yéhouda Ben David,  
Chímone Ben Yitshak,  
Aaron Ben Chímone,  
Messaouda bat Guemra, et  
Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de,  
Jenny Bat Étoile



## Résumé de la Paracha

La Parachat A'haré Moth commence par traiter des règles du jour de Kippour. Ainsi, la Torah précise que le Cohen gadol ne pourra pas se présenter devant l'arche à tout moment. Seul le jour de Kippour autorise le Cohen à entrer dans cet endroit, vêtu d'une tenue particulière. C'est ainsi qu'en ce jour particulier, Aaron (et tout Cohen gadol qui lui succèdera) devra apporter un taureau et un bélier, afin de les sacrifier sur l'autel, ainsi que deux boucs qui, désignés par le sort, iront, l'un à Hachem, l'autre à Azazel. La paracha nous décrit donc l'office particulier de ce jour saint, en précisant, étape par étape, les processus des sacrifices, d'aspersion et de combustion, en fonction des offrandes présentées à Hachem. De même, du côté des bné-Israël, Hachem demande la mortification (par le jeûne entre autres) ainsi que la cessation de tout travail. Par la suite, la Torah explicite les règles d'abattage des animaux destinés aux sacrifices. La Torah restreint le droit d'offrir un sacrifice au seul endroit du mishkan, à l'exclusion de tout autre. La première paracha se conclut par l'énumération des interdits d'ordre sexuel, en stipulant que le maintien sur la terre d'Israël du peuple juif en dépend.

Notre paracha débute par le verset suivant :

א / וַיְדַבֵּר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה, אַחֲרֵי מוֹת, שְׁנֵי בְנֵי אַהֲרֹן--  
בְּקִרְבָּתָם לִפְנֵי-יְהוָה, וַיָּמָתוּ

*1/ Hachem parla à Moshé, après la mort des deux fils d'Aaron, qui, s'étant avancés devant Hachem, avaient péri.*

La Torah revient ici sur l'événement de la mort des deux fils d'Aaron, à savoir Nadav et Avihou. Cette mort maintes fois commentée est à nouveau mentionnée à l'occasion de l'énoncé des lois de Kippour, ce qui est évocateur d'une notion particulièrement profonde.

Afin de l'aborder au mieux, il nous faut remonter l'histoire, aux prémices de l'humanité, lors du premier crime commis par Caïn à l'encontre de son frère Hévèl. Le Midrach rapporte<sup>1</sup> : « *Rabbi Eliézer et Rabbi Yéhochou'a s'opposent. Rabbi Éliézer enseigne que le monde a été créé en Tichri tandis que Rabbi Yéhochou'a estime sa création en Nissan. D'après Rabbi Éliézer, Hévèl n'a vécu que de Souccot à 'Hanouka. D'après Rabbi Yéhochou'a, il a vécu de Pessa'h à Chavou'ot... Qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre avis, Hévèl n'a pas vécu plus de cinquante jours.* »

Concernant le premier point évoqué dans ce Midrach au sujet de la date de la création du monde, le **Zohar** distingue deux dimensions créatrices : la pensée et l'acte. De fait, le Maître du monde aurait pensé le monde en Tichri, mais au niveau divin, cela constitue déjà une manifestation tangible à la base de l'apparition de l'univers. Il s'agira alors d'une création que nous pourrions qualifier de théorique bien qu'elle soit physique. C'est par contre en Nissan que la réalité concrète voit le jour et entre dans sa phase achevée, comme cela se traduit par l'apparition du peuple juif, sorti d'Égypte et décrit par **Rachi**<sup>2</sup> comme l'objectif premier pour lequel Dieu a créé le monde. Cette approche nous conduit à analyser la suite du Midrach situant la vie de Hévèl dans ces deux tranches du calendrier.

Les commentaires notent une erreur dans la conclusion du Midrach qui borne l'existence de Hévèl à cinquante jours. Ce nombre est valide en partant de l'hypothèse de Rabbi Yéhochou'a encadrant son temps de vie entre Pessa'h et Chavou'ot. L'écart entre les deux dates est bien de cinquante jours. Cela reste par contre difficile à comprendre du point de vue de Rabbi Éliézer, tant les jours séparant Soukkot de 'Hanouka excèdent

cette mesure. Certains maîtres supposent sur cette base une erreur et proposent de changer cette valeur. D'autres estiment au contraire que cette valeur est volontairement placée afin d'insinuer des informations.

Au vu de ce que nous avons évoqué dans la relation entre le mois de Tichri et celui de Nissan, nous pouvons dès à présent supposer qu'il s'agit d'exprimer le temps effectif dans lequel le crime de Caïn sur Hévèl s'inscrit dans la période que le **Zohar** appelle « action ». Dans la pensée, à savoir le mois de Tichri, le temps de vie et le crime de Caïn importent peu, car ce n'est pas dans cette période que nous pourrions réparer cette grave faute. Seule l'apparition du peuple juif et son travail des Mitsvot permettra d'accomplir une réparation concrète et cela ne peut se faire qu'en Nissan. En d'autres termes, le Midrach limite à cinquante jours le calcul pour nous expliquer que durant le temps séparant Pessa'h de Chavou'ot se cache le secret de la réparation de ce meurtre.

Le **Pirké déRabbi Éliézer**<sup>3</sup> apporte une précision sur les faits : « *Est arrivée la veille de Pessa'h, et Adam a dit à ses fils : cette nuit les bné-Israël sont destinés à présenter le sacrifice de Pessa'h. Vous aussi, présentez (un sacrifice) devant votre Créateur. Caïn a apporté des restes de sa nourriture, et a choisi des graines de lain. Quant à Hévèl, il a opté pour les plus grasses des bêtes de son troupeau...* ».

Le **Vélo 'Od Éla**<sup>4</sup> s'interroge sur l'attitude d'Adam de suggérer un sacrifice en l'honneur de Pessa'h sans lui-même l'accomplir<sup>5</sup>. Le maître explique sur cette base que le premier homme a souhaité en cela réaliser un test sur ses fils. En effet, le **Pirké déRabbi Éliézer**<sup>6</sup> précise que de Caïn descendront (spirituellement) toutes les générations de fauteurs tandis que les justes proviendront d'Hévèl. Le texte précise la pensée des fauteurs : « *ils diront (à l'égard de Dieu) : nous n'avons pas besoin d'une goutte de ta pluie* ». Le **Otiyot déRabbi Akiva**<sup>7</sup> nous témoignera qu'il s'agira du

3 Chapitre 21.

4 Sur ce Midrach.

5 Nous savons qu'Adam a présenté un sacrifice mais le maître démontre qu'il n'est pas lié à Pessa'h.

6 Au même chapitre, quelques lignes plus haut.

7 Ot Kouf.

1 Béréchit Rabba, chapitre 22, paragraphe 4.

2 Béréchit, chapitre 1, verset 1.

discours de Pharaon qui répondra à Moshé et Aaron : « *Vous dites que votre Dieu fait descendre la rosée et la pluie, mais j'ai déjà le Nil, ce fleuve coulant du Jardin d'Éden, du dessous de l'arbre de la vie et ses eaux sont bénies* ». Cette opposition des croyances entre la vision juive et celle de Pharaon est précisément celle annoncée pour la descendance de Caïn et Hével. Afin de vérifier si cette projection ne portait que sur l'avenir ou si elle concernait déjà ses fils, Adam va leur suggérer une Mitsvah à accomplir. Dans cette optique, le sacrifice de Pessa'h prend tout son sens. Il s'agit de tester la volonté de ses fils : veulent-ils réellement voir aboutir cette délivrance du peuple juif au point de ressentir le besoin d'y participer au travers du sacrifice de Pessa'h, ou au contraire vont-ils négliger ce commandement ? À l'inverse de son frère, Caïn témoigne de son manque d'entrain et offre du lin. Ce choix n'est absolument pas anodin au vu du commentaire de **Rachi**<sup>8</sup> concernant Pichone, le premier des quatre fleuves sortant du jardin d'Éden : « *C'est le Nil, le fleuve de l'Égypte. Il est appelé Pichone (du mot pachou signifiant " se répandre ") parce que ses eaux, par la bénédiction de Dieu, montent et arrosent le sol... Autre explication : le Pichone fait pousser le lin (pichtan)<sup>9</sup>, ainsi qu'il est écrit à propos de l'Égypte<sup>10</sup> : " ils seront confondus, ceux qui travaillent le lin ('ovdé pichtim) " ».*

Nous nous apercevons alors que l'axe allant conduire à distinguer la pensée égyptienne de la pensée juive s'est profilé entre Pessa'h et Chavou'ot. La volonté profonde de Caïn est révélée au grand jour par Adam dans ce test du Korban Pessa'h et elle se manifeste plus tard au travers du meurtre d'Hével à Chavou'ot. Nous comprenons alors que la sortie d'Égypte que nous avons connue à Pessa'h ne prend réellement forme qu'au travers de Chavou'ot car alors nous effaçons cette pensée étrangère qui a conduit au meurtre de Hével.

Allons plus loin dans l'analyse de ce fratricide et pour cela, revenons sur plusieurs sujets que nous avons développés.

8 Béréchit, chapitre 2, verset 11.

9 Béréchit rabba, chapitre 16, paragraphe 2.

10 Yécha'ya , chapitre 19, verset 9.

Le Midrach<sup>11</sup> souligne un détail important : « *Rabbi 'Azaria et Rabbi Yonathan Ben 'Hagui au nom de Rabbi Yitshak ont dit : Caïn a observé par où son père (Adam Harichone) a égorgé le taureau (qui correspond au premier sacrifice de l'histoire précisément accompli par le premier homme au lendemain de sa faute) comme il est dit<sup>12</sup> : " plus agréables à Hachem qu'un taureau aux grandes cornes ". C'est à ce même endroit que Caïn a abattu son frère, à la gorge, à l'endroit des signes de l'abattage rituel* ».

Pourquoi s'en prendre à son frère de la même façon qu'à un animal ? Il s'agit bien de comprendre que la démarche de Caïn semble inutilement complexe. Certes, il s'agit d'un meurtrier, mais nous sommes aux prémices de l'histoire et parlons d'hommes capables de communiquer avec Dieu. Leurs actions ne peuvent se résumer par une simple analyse et nous devons en étudier la substance. Si Caïn voulait simplement supprimer son frère, il l'aurait fait sans se soucier des détails.

Relevons un autre point. Hével est le fils d'Adam et la Torah semble le décrire comme un homme droit, vers lequel Hachem témoigne de l'affection. Comment concevoir alors qu'il soit lâchement abattu sans profiter de la protection divine ? Au sens de la justice, Hével n'a rien à se reprocher pour se voir mis à mort. Pourquoi son crime est-il toléré ? Bien que le libre-arbitre soit de mise, il faut saisir qu'un juste dépourvu de faute dispose d'un statut où le Créateur intervient. Dans le cas d'Hével, Hachem reste à distance et laisse le crime se produire.

Cela met en relief un paradoxe étonnant à la suite du meurtre : Dieu parle encore avec Caïn. Comment imaginer un instant que le Maître du monde daigne s'adresser au premier criminel de l'histoire ? Même leur échange intrigue par l'omission dont il est l'orchestre : à aucun moment le meurtre n'est mentionné. Dieu et Caïn parlent par allusion mais ne disent jamais qu'il s'agit d'un homicide. Que cache le texte ?

Les précédentes remarques semblent nous conduire vers une conclusion inquiétante dans laquelle le Créateur est en accord avec la

11 Béréchit Rabba, chapitre 22, paragraphe 8.

12 Téhilim, chapitre 69, verset 32.



mise à mort d'Hévé, et c'est en effet ce que vont noter les commentateurs.

Le **Rama' Mipano**<sup>13</sup> confirme la grandeur accordée à Hévé et le place sur un pied d'égalité avec Yitshak, allant jusqu'à affirmer qu'il est celui ayant été désigné le premier pour vivre la 'Akédát Yitshak en lieu et place du fils d'Avraham. Le Maître du monde l'avait donc désigné pour être sacrifié, et la personne devant réaliser le rituel n'était autre que Caïn. Les maîtres localisent toutefois une erreur commise par Hévé au moment où Hachem va agréer son sacrifice. Cette erreur va amoindrir son mérite et son potentiel, le rendant subitement inapte au sacrifice. Lorsque la présence divine se manifeste pour sanctifier son sacrifice, Hévé va contempler le divin là où la pudeur était de mise. À ce sujet, la Torah déclare<sup>14</sup> : « *Un homme ne peut me contempler et vivre* ». En clair, Hévé vient de perdre son droit à la vie et Hachem prévoit de le retirer de ce monde.

Deux situations se chevauchent : celle du sacrifice d'Hévé et celle de sa mort. La finalité est identique dans les deux cas, mais le cheminement, le procédé s'en veulent foncièrement différents. Le premier état est celui d'une manifestation de la plus haute confiance, tandis que le deuxième traduit une déception amenant à la sanction.

Cette ambiguïté place Caïn dans une situation délicate : il devait sacrifier Hévé à Hachem, mais celui-ci est passible de mort. Accomplir la 'Akéda sur lui serait alors un meurtre et non une Mitsvah. Précisément, l'erreur de Caïn va être de ne pas avoir attendu l'ordre du Maître du monde à l'image d'Avraham, où Hachem s'est personnellement chargé de réclamer le sacrifice d'Yitshak. Caïn, même s'il pense bien faire, agit sans le consentement d'Hachem.

Comment Caïn a-t-il pu commettre une telle erreur ? Pourquoi n'avoir pas attendu qu'Hachem lui demande de sacrifier son frère ?

C'est à cela que la Torah répond lorsqu'elle décrit la jalousie du personnage vis-à-vis de son jeune frère. L'intention de Caïn n'est pas pure, bien au

contraire, elle est nourrie de ressentiment. Hévé, par sa faute, se disqualifie du statut de sacrifice, tandis que Caïn, par sa haine, se voit privé du titre de sacrificateur pour basculer vers celui de meurtrier. Si les intentions du premier fils d'Adam étaient restées nobles, il n'aurait jamais agi sans l'aval du Créateur.

Nous comprenons alors pourquoi le Midrach susmentionné décrit la démarche de Caïn au travers de l'abattage accompli sur le sacrifice d'Adam. Plus encore, il semble évident de ne pas trouver la mention du meurtre dans l'échange entre Dieu et Caïn, car ce dernier ne se sent coupable d'aucun crime à cet instant, bien au contraire, il pense avoir réalisé une Mitsvah importante. Ce manque d'objectivité face à la situation justifie qu'Hachem s'adresse à lui pour révéler les faits. Caïn est empli de haine et jamais il n'aurait pu accomplir la 'Akéda dans ces conditions. De son côté, Hévé devait mourir, justifiant qu'aucune protection divine ne se manifeste pour empêcher son assassinat. Ceci est d'ailleurs insinué dans le verset<sup>15</sup> :

וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-קַיִן, אֵי הֶכֵּל אָחִיךָ; וַיֹּאמֶר לֹא יָדַעְתִּי, הֲשֹׁמֵר  
אָחִי אָנֹכִי

Hachem dit à Caïn : "Où est Hévé ton frère?" Il répondit : "**Je ne sais**; suis-je le gardien de mon frère?"

Il semble inconcevable de voir un homme connaissant l'omniscience du Créateur tenter de lui mentir. Comment Caïn peut-il prétendre ignorer où se trouve son frère et plaider l'innocence ? Une traduction attentive des mots en gras révèle la réalité. Bien que présentée au présent pour respecter le contexte, la phrase prononcée par Caïn est au passé : « *je ne savais pas* ». En d'autres termes, Caïn vient d'apprendre une chose qu'il ignorait : Hévé n'était plus éligible à la 'Akédat car passible de mort. D'où la suite de la phrase « *suis-je le gardien de mon frère ?* ». Par cela, il tente de justifier son acte en soulignant qu'il n'était pas sensé être au courant, n'étant pas responsable des égarements de son frère.

Hachem lui explique ensuite<sup>16</sup> :

13 Béréchit, chapitre 4, verset 9.

14 Verset 10.

וַיֹּאמֶר, מָה עָשִׂיתָ; קוֹל דְּמֵי אָחִיךָ, צִעֲקִים אֵלַי מִן-הָאָדָמָה  
 Dieu dit: "Qu'as-tu fait! Le cri du sang de ton frère s'élève, jusqu'à moi, de la terre.

Par cette phrase, Hachem souligne la nature de l'acte commis par Caïn : le sang réclame justice, et cela n'aurait jamais été le cas s'il s'agissait d'une 'Akéda ou, plus généralement, d'une Mitsvah. Cette erreur va conduire au besoin de désigner un nouveau candidat à la 'Akédat. Il s'agira, comme nous le savons, d'Yitshak, alors âgé de 37 ans. Son âge n'est pas anodin et connote parfaitement notre propos car 37 est la valeur numérique du nom « הבל - Hével ».

En corrélant cette idée avec notre propos initial concernant le sacrifice de Caïn et Hével réalisé au jour de Pessa'h, nous apportons une dimension supplémentaire à la 'Akédat Yitshak, l'inscrivant dans la réparation du crime de Caïn visant à maintenir les Hébreux en Égypte et à se dissocier de leur délivrance. Cela nous permet de comprendre une remarque du **Zohar**<sup>17</sup> révélant l'accusation qu'a portée l'ange du mal à l'égard d'Israël au moment où le Créateur noyait les Égyptiens et sauvait son peuple. Le Satan a voulu établir un jugement sur Israël au travers d'une critique à l'égard d'Avraham qui n'a finalement pas réellement sacrifié son fils au moment de la 'Akédat, puisqu'il l'a remplacé par le bélier. Or, la Torah précise<sup>18</sup>:

לֹא יִחַלְפֶנּוּ, וְלֹא-יִמִּיר אֹתוֹ טוֹב בְּרָע--אוֹ-רַע בְּטוֹב; וְאִם-הָיָה  
 יִמִּיר בְּהֵמָה בְּבְהֵמָה, וְהָיָה-הוּא וְתַמּוּרְתוֹ יִהְיֶה-קֹדֶשׁ  
 On ne peut ni le changer ni le remplacer, bon, par un défectueux, défectueux, par un meilleur; si toutefois on avait remplacé cet animal par un ' autre, l'animal et son remplaçant seront également saints.

Comme tout sacrifice présenté sur l'autel, Yitshak n'échappe pas à la règle et devrait se voir sacrifié sans espoir d'être échangé. De fait, l'acte d'Avraham se veut incomplet. Le Satane argumente donc à l'encontre d'Avraham car une part du sacrifice a pour but d'apporter aux forces du mal leur base minimaliste d'existence. En effet, la notion du mal n'existe que lorsque les forces négatives obtiennent plus d'énergie que nécessaire

au travers d'une faute. Cela signifie qu'en temps normal, les bonnes actions permettent malgré tout de nourrir ces forces afin de maintenir leur présence, grâce à laquelle le libre-arbitre existe. À ce titre, en l'absence du sacrifice concret d'Yitshak, l'ange du mal se plaint d'avoir été privé d'une source lui revenant. Certes, le bélier a été offert, mais la loi stipule que dans ces conditions, il fallait malgré tout maintenir Yitshak, d'où la critique de l'ange du mal. Le **Zohar** explique par la suite qu'Hachem a détourné le regard du Satane vers Iyov, faisant taire l'accusation.

Deux points attirent notre attention, celui de la date et de l'argument. La 'Akédat Yitshak a eu lieu plusieurs décennies avant l'ouverture de la mer. Pourquoi l'ange ne plaide-t-il que maintenant sa cause ? De même, l'argument présenté est finalement valide, la 'Akédat est incomplète. Certes, le regard de l'ange a été détourné, mais il n'en demeure pas moins que le Maître du monde respecte sa Torah. Dès lors, Yitshak doit être sacrifié.

Au vu de notre raisonnement, nous comprenons le moment d'intervention du Satane. Si l'ange du mal décide de se manifester maintenant, c'est précisément parce que Pessa'h est initiée par le Tikoun réalisé lors de la 'Akédat Yitshak. Cette dernière vient rejouer la scène de la 'Akédat Hével gâchée par la volonté de Caïn de supprimer la sortie d'Égypte. Si cette faute est réparée par la 'Akédat Yitshak, cette dernière se doit d'être réalisée en bonne et due forme, ce qui n'est pas le cas. Le peuple juif ne peut donc jouir d'une pleine liberté.

Revenons maintenant à l'argument du Satane. Certes, Hachem le déboute en l'orientant vers Yitro, seulement, il reste difficile de ne pas en tenir compte. La Torah réclame un sacrifice sans remplacement, il faut donc poursuivre le processus. C'est précisément ici qu'interviennent Nadav et Avihou. Rappelons la date à laquelle leur mort intervient, il s'agit du 1er Nissan, jour de l'inauguration du Michkan. Un détail attire notre attention, celui de l'écart entre la fin des travaux de construction du Michkan et son inauguration. Le Midrach<sup>19</sup> rapporte à ce titre : « Rabbi 'Hanina dit : Le 25 Kislev s'est terminée la confection du Michkan

17 Parachat Bo, page 33a.

18 Vayikra, chapitre 27, verset 10.

19 Psikta Rabbati, Psikta 6.

et il est resté " plié " jusqu'au 1er Nissan car c'est en ce jour que Moshé l'a érigé. Tout le temps où il est resté plié, les bné-Israël murmuraient sur Moshé : Pourquoi n'a-t-il pas érigé le Michkan tout de suite ? Peut-être une faute est-elle apparue ? Seulement Hachem voulait combiner la joie du Michkan avec celle du mois de la naissance d'Yitshak, car il est né au mois de Nissan ».

Pourquoi devoir attendre la date de naissance d'Yitshak ? En quoi est-il lié à l'inauguration du Michkan ?

En regardant plus en détails, nous notons également que la date de la 'Akédât Yitshak est le 1er Tichri, jour qui correspond, dans la pensée, au 1er Nissan, qui lui caractérise l'acte. Nous comprenons alors que le sacrifice initié par Avraham ne se termine pas, car il s'axe sur la pensée. Il doit ensuite être corrélé par un acte concret afin d'entrer dans la dimension de Nissan, celle de l'action. C'est pourquoi précisément à la date de naissance d'Yitshak,

Nadav et Avihou vont évoquer sa mort, en étant eux-mêmes les sacrifices destinés à compléter le sien<sup>20</sup>.

Mise à part ce que nous avons évoqué, nos sages mettent en avant un point commun à l'ensemble des événements que nous avons analysés, allant de la mort d'Hévèl jusqu'à celle de Nadav et Avihou en passant par la 'Akédât Yitshak : les quatre hommes ont contemplé la présence divine. Nous l'avons déjà vu concernant Hévèl et les raisons de sa mort. Mais cela est également vrai pour Yitshak, Nadav et Avihou, comme nous allons le voir.

Le Midrach précise<sup>21</sup> qu'au moment où la présence divine s'est manifestée à la 'Akéda, Yitshak n'a pas détourné le regard et l'a contemplée. Cela lui vaudra d'être frappé ensuite de cécité. Normalement, Yitshak aurait dû mourir pour cette faute mais devant la grandeur du moment, le Maître du monde a épargné à Avraham la douleur de perdre son fils et n'a pas amoindri la joie et l'intensité de cette Mitsvah.

20 Voir Rama' Mipano, Assara Maamarot, Hakor Din, tome 3, chapitre 7 et Tome 4, chapitre 18, dans lesquels le maître compare Moshé vis-à-vis de Nadav et Avihou, à Avraham au moment de la 'Akéda.

21 Béréchit Rabba, chapitre 65.

De même, le Midrach<sup>22</sup> rapporte que les deux fils d'Aaron étaient en fait passibles de mort depuis le don de la Torah. En effet, la Torah raconte<sup>23</sup> :

ו/ ויעל משה, ואהרן--נדב, ואביהוא, ושבעים, מזקני ישראל 9/ Moshé et Aaron remontèrent, accompagnés de Nadav, d'Avihou et des soixante-dix anciens d'Israël."

ו/ ויראו, את אלהי ישראל; ותחת רגליו, כמעשה לבנת הספיר, וכעצם השמים, לטהר

10/ Ils contemplèrent la Divinité d'Israël. Sous ses pieds, quelque chose de semblable au brillant du saphir et de limpide comme la substance du ciel.

יא/ ואל-אצילי בני ישראל, לא שלח ידו; ויחזו, את-האלהים, ויאכלו, וישתו

11/ Mais Dieu ne laissa point sévir son bras sur ces élus des enfants d'Israël et après avoir joui de la vision divine, ils mangèrent et burent.

Le texte indique clairement qu'entre autres, Nadav et Avihou auraient dû subir un châtement divin pour avoir contemplé la présence divine, en rapport avec les mots formulés par Hachem à Moshé<sup>24</sup> : « Un homme ne peut me voir et vivre ». Pourquoi alors le Maître du monde les exempterait-il ? Une des raisons évoquées est celle de la joie du don de la Torah. Ne voulant pas gâcher ce si grand événement par le deuil, Hachem remet la sanction à plus tard.

Une question simple se pose concernant ce dernier commentaire. Pourquoi n'avoir pas frappé les deux frères de cécité comme ce fut le cas pour Yitshak ? Plus encore, partant du principe qu'il s'agit d'une volonté de ne pas amoindrir la joie du don de la Torah à travers un deuil, pourquoi finalement reporter cette échéance à un moment tout aussi joyeux, celui de l'inauguration du Michkan ?

Peut-être pouvons-nous apporter une réponse à travers le commentaire du **Pri Tsadik**<sup>25</sup>. Avant d'aborder les propos du maître, introduisons une remarque importante. **Rachi** insiste sur l'importance de

22 Chémot Rabba, chapitre 3, paragraphe 1.

23 Chémot, chapitre 24, versets 9 à 11.

24 Chémot, chapitre 33, verset 20.

25 Parachat Matot, lettre 8.

Nadav et Avihou en commentant les paroles de Moshé lorsqu'il cherche à consoler Aaron<sup>26</sup> :

וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-אַהֲרֹן, הוּא אֲשֶׁר-דִּבֶּר יְהוָה לְאָמֹר  
בְּקִרְבֵי אֲקַדֵּשׁ, וְעַל-פְּנֵי כָל-הָעָם, אֶכְבֵּד; וַיְדַם, אַהֲרֹן  
Moshé dit à Aaron: "C'est là ce qu'avait  
déclaré Hachem en disant: Je veux être  
sanctifié par ceux qui m'approchent et  
glorifié à la face de tout le peuple!" Et  
Aaron garda le silence.

Sur quoi, le maître écrit : « "C'est là ce qu'avait déclaré Hachem" : Où l'a-t-il déclaré ? Dans le verset suivant<sup>27</sup> : " Là je rencontrerai les fils d'Israël, et il sera sanctifié par mon honneur (bikhvodi)<sup>28</sup> . Il ne faut pas lire : bikhvodi, mais : bimekhoubadai ( par ceux qui m'honorent ). Moshé a dit à Aaron : " Aaron, mon frère ! Je savais que la maison (d'Hachem) serait sanctifiée par ceux qu'aime l'Omniprésent, et je me demandais : "Sera-ce par moi ou par toi ?" Je sais désormais qu'ils sont plus grands que moi et que toi " ».

Cette affirmation de Moshé semble réfutée par ce que nous venons d'affirmer. Dans les faits, Moshé est précisément l'homme qui, face à la tentation de contempler la présence divine devant le buisson, a su résister, là où Nadav et Avihou ont échoué, justifiant leur mort. Prétendre que les deux fils d'Aaron dépassent la grandeur de Moshé est donc surprenant. Par ailleurs, nous constatons une attitude contradictoire chez Moshé, détournant le regard devant le buisson, mais réclamant plus tard le droit de contempler la présence divine<sup>29</sup>. C'est précisément à cet instant que le Maître du monde lui a exprimé l'impossibilité de contempler sa présence et de rester en vie. Si Moshé est conscient de cela au moment de la révélation au buisson, pourquoi réclame-t-il ensuite de voir Dieu ?

C'est précisément ici que les propos du **Pri Tsadik** prennent une ampleur extraordinaire. Le maître rapporte les versets relatant la réaction du peuple

26 Vayikra, chapitre 10, verset 3.  
27 Chémot, chapitre 29, verset 43.  
28 Voir traité Zeva'him, page 115b.  
29 Voir versets précédents la note 23.

au moment du don de la Torah<sup>30</sup> :

כ/ וַתֹּאמְרוּ, הֵן הִרְאֵנוּ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ אֶת-כְּבוֹדוֹ וְאֶת-גְּדֻלוֹ, וְאֵת-  
קִלְוֵי שְׂמַעֲנוּ, מִתּוֹךְ הָאֵשׁ; הַיּוֹם הַזֶּה רָאִינוּ, כִּי-יְדַבֵּר אֱלֹהִים אֶת-  
הָאָדָם וְחַי

20/ en disant: "Certes, l'Éternel, notre Dieu, nous a révélé sa gloire et sa grandeur, et nous avons entendu sa voix du milieu de la flamme; nous avons vu aujourd'hui Dieu parler à l'homme et celui-ci vivre!

כא/ וַעֲתָה, לָמָּה נָמוּת, כִּי תֹאכְלֵנוּ, הָאֵשׁ הַגְּדֹלָה הַזֹּאת; אִם-  
יִסְפִּים אֲנַחְנוּ, לְשָׁמַע אֶת-קוֹל יְהוָה אֱלֹהֵינוּ עוֹד—וְנִמָּתוּ  
21/ Mais désormais, pourquoi mourir, consumés par cette grande flamme? Si nous entendons une fois de plus la voix de l'Éternel, notre Dieu, nous sommes morts.

Ces versets sont étranges car ils semblent affirmer que les Hébreux ont vu la gloire d'Hachem, chose qui a été refusée à Moshé. Comment comprendre ?

Le **Pri Tsadik** explique que l'incapacité à accéder à la présence divine en se maintenant en vie provient en réalité de la faute d'Adam. Au moment du don de la Torah, cette faute ayant été supprimée, les bné-Israël sont parvenus au niveau requis pour contempler la présence divine. Ayant atteint cet état, les Hébreux se questionnent sur la nécessité de la mort, c'est pourquoi ils disent « désormais, pourquoi mourir ». La mort étant justement le moyen de se défaire de l'impact de la faute, à quoi pourrait-elle encore servir ? Existe-il un niveau encore plus grand à atteindre et alors, le verset doit être compris comme une interrogation et non une affirmation : « Mais désormais, pourquoi mourir consumés par cette grande flamme ? » Cette phrase fait à l'évidence référence à une mort différente de la mort naturelle, il s'agit d'une mort d'un tout autre niveau. D'où la question du peuple : « Si nous continuons à entendre la voix d'Hachem, nous mourrons ». En ce sens où en effet, s'il s'agit d'accéder à un niveau supérieur, nous comprenons que la mort, dans une version différente, soit encore nécessaire afin de franchir un nouveau palier.

La suite du texte montre que le peuple a refusé d'atteindre ce niveau en préférant stopper l'expérience. Moshé s'est donc rendu seul dans

30 Dévarim, chapitre 5.



le ciel pour poursuivre le don de la Torah. C'est à ce moment que nous trouvons Nadav et Avihou en train de contempler la présence divine en compagnie des 70 anciens. Ces derniers connaîtront également la mort<sup>31</sup>, mais nous constatons que la Torah les distingue de Nadav et Avihou puisque ces deux-là sont choisis pour inaugurer le Michkan. Cela témoigne d'une différence entre les deux personnages et l'ensemble du peuple juif : eux ne voulaient pas cesser l'expérience du don de la Torah, ils désiraient contempler encore plus le divin, quitte à connaître la mort dont parle le reste du peuple. À ce titre, ils ont mérité d'accéder à cette dimension et de vivre cette mort au moment du Michkan. Au moment de quitter ce monde, les deux hommes atteignent le niveau dont nous parlons : « *aucun homme ne peut me contempler et vivre* ». C'est pourquoi eux choisissent de mourir pour le contempler au travers de l'état qu'aurait dû connaître le peuple en poursuivant le don de la Torah. C'est pourquoi Moshé déclare : « *Je sais désormais qu'ils sont plus grands que moi et que toi* ». Ce n'est que maintenant qu'ils sont morts, qu'ils dépassent le niveau de Moshé encore vivant. C'est pourquoi leur « décès » ne pose pas de problème au moment du Michkan alors qu'il en aurait posé un lors du don de la Torah, car à cet instant, ils n'avaient pas encore fini de s'élever et leur mort aurait interrompu le processus. Une fois terminée, l'évolution des deux hommes leur permet de mourir sans susciter de peine.

Nous comprenons alors l'ensemble des événements. Hévl devait lui aussi atteindre le niveau le conduisant à contempler la présence divine. Cet état devait découler de son sacrifice, mais il n'a pas su attendre. Cela est démontré par la date de sa mort, à Chavou'ot, jour du don de la Torah, témoignant qu'il aurait dû atteindre à ce moment le niveau dont nous parlons.

Nous comprenons alors que l'évènement de Nadav et Avihou soit corrélé à Kippour dans notre Paracha. Kippour est précisément le jour où nous avons reçu les deuxièmes tables de la loi en lieu et place des premières de Chavou'ot. Nos sages enseignent sur cette base<sup>32</sup> : « *la mort de Nadav et*

*Avihou est corrélée à Yom Kippour, car de même que Kippour engendre le pardon de la faute, la mort des justes pardonne les fautes* ». Les deux événements sont profondément intriqués. Le peuple qui aurait dû connaître le don des premières tables de la loi, accéder à l'aspect absolu du savoir, ont finalement doublement amoindri le processus. D'une part en refusant de continuer à écouter la voix d'Hachem s'adresser à eux, mais plus encore, en optant ensuite pour le Veau d'Or. Ces deux erreurs conduisent à la destruction des tables et à leur remplacement au jour de Kippour. Là où Nadav et Avihou réussissent, le peuple échoue.

Cette idée est renforcée par la démarche de Moshé semblant changer d'avis quant au fait de contempler la présence divine. Dans les faits, Moshé aurait dû mériter d'atteindre ce niveau comme les fils d'Aaron, car lui n'a pas demandé à Hachem de cesser de lui parler. Au contraire, il est monté au ciel pour poursuivre l'expérience. Comme eux, il devrait prétendre au niveau suivant. Seulement, la faute du Veau d'Or lui est quelque part imputée car initiée par le Erev Rav dont Moshé s'est porté garant. C'est pourquoi, au moment du don de la Torah, Moshé espérait enfin pouvoir contempler le divin, seulement la faute réprime son ambition. D'où sa requête au moment d'implorer le Maître du monde, de pouvoir malgré tout observer sa gloire, espérant peut-être s'affranchir du problème causé par le Veau d'Or. Malheureusement pour lui, Hachem refusera sa demande.

Une idée merveilleuse ressort alors de notre développement. La période entre Pessa'h et Chavou'ot constitue une période dans laquelle une grande faute a été commise, celle à la base du cheminement séparant les Hébreux des Égyptiens, le meurtre d'Hévl. Durant ces cinquante jours, nous devons réparer l'erreur et aboutir au don de la Torah dans son expression première, celle de Chavou'ot. C'est pourquoi, l'année suivant le don de la Torah, précisément au mois de Nissan, Nadav et Avihou sont sacrifiés pour réamorcer le don authentique de la Torah au travers de la réparation du meurtre d'Hévl et de la poursuite de la 'Akédât Yitshak. Leur mort s'oppose au crime de Caïn, et offre au peuple un espoir d'accéder à nouveau à la pleine expression de la Torah.

31 Voir Paracha Béha'alotékha.

32 Talmud Yérouchalmi, traité Yoma, Michna 1.



Par la suite, l'histoire racontera comment Pin'has risqua sa vie pour se confronter aux 24000 membres de la tribu de Chim'on qui étaient en faute. Le **Zohar**<sup>33</sup> dévoile qu'au moment de se lever contre Zimri et la tribu de Chim'on s'adonnant à la débauche, les âmes de Nadav et Avihou, les deux fils défunts d'Aaron, se sont jointes à celle de Pin'has pour le soutenir. Le **Ben Ich 'Hai**<sup>34</sup> ajoute qu'afin de réaliser la liaison de l'âme de Pin'has à celle de Nadav et Avihou, une âme de cohésion est intervenue afin de les joindre toutes ensemble, il s'agit de l'âme nommée Éliyahou. C'est pourquoi les sages affirment que Pin'has n'est autre qu'Eliyahou<sup>35</sup>. Cette âme est celle destinée à acheminer la connaissance dans le monde au travers de l'enseignement des secrets de la Torah et elle se chargera d'annoncer la venue du Machia'h qui justement aura pour but de conduire le peuple au niveau du premier don de la Torah. Ainsi, la possibilité de retrouver l'aptitude de contempler le divin sera à nouveau envisageable.

Il est intéressant de noter que le retour des âmes de Nadav et Avihou se fait face aux 24000 membres de la tribu de Chim'on qui eux-mêmes se réincarneront au travers des 24000 élèves de Rabbi Akiva, morts pendant la période du 'Omer<sup>36</sup>. Nos maîtres enseignent que le deuil de nos sages est en soi la source réparatrice de leur mort corrélée à Yom Kippour. Nadav et Avihou viennent acheminer dans le monde l'âme d'Éliyahou précisément au moment où les âmes des 24000 élèves de Rabbi Akiva se présentent. Par cela, la Torah nous fait comprendre que ces justes, sont eux aussi morts pour conduire à la réparation dont nous parlons, eux aussi complètent la 'Akédât Yitshak comme tous les sages morts pour Hachem. Certes, les élèves de Rabbi Akiva ont commis une faute à leur niveau, mais ils n'en restaient pas moins des justes. Hachem a corrélé leur mort avec la période de réparation de la mort d'Hévèl afin de nous faire prendre conscience de

l'enjeu, celui de la connaissance absolue du divin. Qu'aurait été la Torah avec 24000 élèves en plus aux côtés de Rabbi Akiva ? C'est précisément ce que vient nous souligner leur disparition brutale. De même que nous avons manqué d'atteindre l'objectif de la sortie d'Égypte lors du don de la Torah à son plein potentiel, de même nous avons perdu 24000 sages, tous élèves du maître de la Torah orale. C'est dans cette période que les âmes de Nadav et Avihou interviennent afin de nous aider là où elles ont réussi et nous avons échoué.

La période du deuil du 'Omer est donc le moment où nous nous associons à la tristesse de la perte des sages, de la perte de la connaissance. Ce deuil est en soi une grande source de réparation et vaut la peine d'être considéré de la plus digne des façons. Peut-être mériterons-nous aussi de voir la lumière de la Torah, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

33 Sur Vayikra, page 57b.

34 Dans son livre Adéret Éliyahou sur le début de la Parachat Pin'has.

35 Voir entres autres, Targoum Yonathan Ben Ouziel sur le deuxième vers de Parachat Pin'has.

36 Voir Gilgoulé Néchamot, alinéa 20, ainsi que dans 'Assara Maamarot, Em Kol 'Hai, partie 1, chapitre 3.

# ים של תורה Yam Chel TORAH

Conférence, Édition & Diffusion de Torah aux Francophones

**Yamcheltorah c'est près de 300 vidéos en ligne et d'articles de Torah diffusés chaque semaine sur internet, 5 livres sur la Paracha déjà parus et distribués gratuitement en France et en Israël, une Hagada commentée et illustrée accessible à tous, un podcast quotidien d'halakha, des conférences toutes les semaines, et l'espoir de multiplier encore les projets avec une étude sur les prophètes ainsi que de nombreuses autres éditions d'ouvrages gratuits à prévoir...**

Dynamisez votre table de Chabat

avec

la Collection TOME 1



Berechit



Chémot



Vayikra



Bamidbar



Dévarim

Téléchargez notre Application

disponible sur

iphone & android



Yam Chel Torah

Retrouvez les Chiourim

sur  
Youtube / Facebook

& Yamcheltorah.fr



Flashez le QR code ci-contre à l'aide de votre smartphone pour faire un don. Merci!!

**DEVENEZ  
PARTENAIRES**

**SOUTENEZ L'ASSOCIATION  
EN ENVOYANT UN DON EN LIGNE**